28ème Rapport annuel du Comité de Régie.

Messieurs les membres
de l'Institut Canadien.

Votre comité de régie a l'honneur de vous transmettre le rapport annuel des travaux de l'Institut.

Pendant l'année qui vient de s'écouler, l'Institut a cru qu'il devrait étendre davantage ses opérations en invitant le public à se servir gratuitement de sa bibliothèque et de sa chambre de lecture.

Le 14 novembre 1872, date mémorable dans les annales de l'Institut, vous avez voté une nouvelle constitution et des nouveaux règlements. Cette transformation ne s'est pas opérée sans de mûres réflexions: les entraves que suscitent la charte et la constitution à tout changement sont nécessaires pour donner le temps aux membres de l'Institut d'apprécier, de discuter et de voter le changement.

Ce qui frappe le plus dans cette nouvelle constitution c'est l'esprit libéral et humanitaire dont chaque article est imprégné. Il y a dans l'idée qui l'a motivée, quelque chose de grand qui rehausse davantage cet esprit de libéralisme. C'est au moment où l'Institut est le plus persécuté, où il semble faiblir sous le coup des plus injustes haines, pendant qu'un de ses membres déclare ne point recevoir une sépulture Chrétienne, c'est lorsque l'édifice, dont chaque pierre témoigne de la persévérance de ses fondateurs semble crouler aux yeux de ceux qui ignorent les éléments de force qui les constituent, c'est en ce moment, que l'Institut se relève plus haut que jamais et qu'il répond à la persécution, en ouvrant à deux battants la porte de son temple et en invitant le public, amis ou ennemis, à venir puiser dans son sein les trésors intellectuels qu'il possède.

Quelqu'aient pu être les torts de l'Institut, cette générosité doit les faire oublier, s'il en existe. La nouvelle constitution donne à cet acte le caractère de fait accompli; et depuis deux mois, une salle de lecture composée de près de Cent journaux est ouverte au public, sans distinction de race et de religion. Il n'a demandé à personne, son nom ou son argent; Chacun a droit d'y entrer et c'est maintenant la propriété de tout le monde.

Dans cette Chambre se trouvent réunis les organes de cette puissance qui surveille et contrôle toutes les autres puissances

L'Institut canadien de Montréal : un avant-goût des grands principes de la bibliothèque publique moderne

Michèle Lefebvre

La bibliothèque publique d'aujourd'hui constitue un des plus forts symboles de la démocratisation du savoir, un espace de cohabitation pacifique d'opinions et d'idées diverses et divergentes, une institution ouverte, sans discrimination, à tous les membres de la société et répondant à leurs besoins d'information, d'éducation, de culture et de loisir. Dans les pays occidentaux, ces grandes valeurs sont prônées avec une belle unanimité par toutes les instances nationales et internationales qui ont statué sur la mission des bibliothèques publiques. Le *Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique,* la *Charte des bibliothèques* de France et les divers énoncés de l'American Library Association et de l'Association canadienne des bibliothèques, notamment, condamnent toute forme de censure politique, religieuse ou idéologique.

On serait tenté de croire que ces principes ont été la pierre d'assise sur laquelle se sont édifiées les premières bibliothèques publiques, au sens moderne du terme – c'est-à-dire une bibliothèque de prêt ouverte gratuitement à tous, financée et gérée par la municipalité grâce aux fonds publics. Dès 1833, la petite ville américaine de Peterborough innove en fondant une bibliothèque publique avec de l'argent provenant des taxes. Cependant, c'est surtout avec les lois du New Hampshire (1849) et du Massachusetts (1851) et celle de la Grande-Bretagne (1850) que le mouvement s'amorce véritablement.

La bibliothèque de souscription de l'Institut canadien de Montréal, association culturelle fondée en 1844 par de jeunes Canadiens français « dans un but d'union, d'instruction mutuelle et de progrès général », ne peut pas prétendre au titre de bibliothèque « publique », bien que ce terme soit souvent utilisé pour la qualifier **(ill. 1)**. Elle est gérée de façon privée par un comité de régie élu parmi ses membres, qui payent un certaine somme pour emprunter des ouvrages. Les subventions gouvernementales ne viendront la soutenir que sporadiquement.

Et pourtant, au fil des ans, l'Institut canadien de Montréal va en quelque sorte suppléer à l'absence de véritable bibliothèque publique dans la métropole. De plus en plus, ses membres vont faire des gestes pour élargir l'accès à leur bibliothèque



1. Édifice de l'Institut canadien augmenté d'un étage, s. d. BAnQ, Centre d'archives de Montréal, collection Édouard-Zotique Massicotte, albums de rues (P750). Photographe non identifié. Num.

à tous et pour maintenir, malgré les nombreuses pressions du clergé et d'une élite canadienne-française de plus en plus conservatrice, une collection universelle à l'abri de la censure. Leurs discours se font l'écho de cette volonté et, à de multiples reprises, les membres du comité de régie de l'Institut énoncent des principes qui s'apparentent étonnamment aux déclarations modernes sur les bibliothèques publiques.

Les membres de l'Institut font-ils figure de précurseurs dans ce domaine ou se contentent-ils d'adopter des principes sur les bibliothèques publiques déjà reconnus dans les pays anglo-saxons, bien qu'encore absents du paysage québécois ? Il est impossible de le savoir sans comparer le discours dominant des intervenants des bibliothèques publiques anglo-saxonnes de l'époque avec celui de l'Institut. Pour rendre cette comparaison possible, les procès-verbaux de l'Institut, les discours de ses membres ainsi que des articles des journaux *L'Avenir* et *Le Pays,* organes de presse associés à l'Institut canadien de Montréal, ont été analysés et mis en parallèle avec des rapports, discours et articles de journaux américains[1] de la même époque sur les bibliothèques publiques. Les grandes déclarations modernes du XX^e^ siècle sur la bibliothèque publique ont servi de règle de mesure pour évaluer l'avant-gardisme des différents écrits.

Un accès démocratique à l'éducation

> *La liberté, la prospérité et le développement de la société et des individus sont des valeurs humaines fondamentales. Elles ne peuvent s'acquérir que dans la mesure où les citoyens sont en possession des informations qui leur permettent d'exercer leurs droits démocratiques et de jouer un rôle actif dans la société. Une participation créatrice et le développement de la démocratie dépendent aussi bien d'une éducation satisfaisante que d'un accès libre et illimité à la connaissance, la pensée, la culture et l'information*[2].

Le principe de l'accès démocratique aux connaissances est présent dès l'origine des bibliothèques publiques[3]. En fait, il découle du grand mouvement de l'instruction obligatoire, dispensée aux frais de l'État, qui s'étend graduellement dans les pays occidentaux, bien que la lutte pour faire prévaloir cette idée au Québec ait été plus ardue et plus longue – la *Loi de l'instruction obligatoire* est adoptée en 1943 – que dans l'Amérique anglo-saxonne. Les enfants pauvres apprennent désormais à lire, mais cette habileté devient inutile pour ceux qui ne peuvent l'entretenir adéquatement. Or, durant la première moitié du XIX^e^ siècle, les couches les plus pauvres de la population se voient couper l'accès à la majorité des livres, trop coûteux, et aux bibliothèques, généralement payantes.

Les classes populaires étant celles à qui semble le plus profiter la bibliothèque publique, on pourrait croire qu'elles ont été les premières à réclamer son implantation. Pourtant, le prolétariat s'y montre peu favorable, au départ[4]. Ce sont les élites qui s'avèrent les plus empressées à exiger des lois permettant leur établissement.

Les historiens des bibliothèques publiques ne s'entendent pas sur les motivations des promoteurs des bibliothèques publiques. Certains sont convaincus de la sincérité des intentions humanitaires et démocratiques de ceux-ci. Selon eux, la bibliothèque publique était réellement voulue comme une « université du peuple » gratuite, favorisant l'égalité des chances et éclairant les citoyens au sujet des enjeux politiques sur lesquels ils seraient amenés à voter[5]. D'autres avancent que les élites avaient pour premier objectif la préservation de la paix sociale et de l'ordre établi.

1. Une analyse superficielle des discours canadiens-anglais, britanniques et français sur les bibliothèques qualifiées de « publiques » ou de « populaires » semble montrer de la part des décideurs une attitude et des principes relativement similaires à ceux des bibliothécaires américains, bien que la situation de chaque pays et la forme que prennent les bibliothèques publiques puissent différer. Pour des raisons de simplification, nous nous concentrerons ici sur le discours américain. Sur les discours canadiens-anglais, français et britanniques, voir notamment Y. Lamonde, P. L. Fleming et F. A. Black (dir.), « Les bibliothèques et leurs publics », dans *Histoire du livre et de l'imprimé au Canada,* vol. II, p. 262-286 ; W. J. Murison, *The Public Library* ; M. Hammond, « The Great Fiction Bore » ; N. Richter, *Du conditionnement à la culture.*
2. UNESCO, *Manifeste de l'UNESCO*.
3. Le *New Hampshire Act* (1849) stipule que chaque bibliothèque publique « shall be opened to the free use of every inhabitant of the town or city where the same exists, for the general diffusion of intelligence among all classes of the community », cité dans J. H. Shera, *Foundations of the Public Library,* entre p. 192 et 193.
4. Voir notamment J. Pateman, « Public Libraries and the Working Classes », et J. Webster, « Don't Have a Library Rate Thrust Upon You ».
5. Voir J. H. Shera, *Foundations of the Public Library,* et S. H. Ditzion, *Arsenals of a Democratic Culture.*



L'AVENIR

JOURNAL PUBLIÉ DANS LES INTERETS POPULAIRES.

VOL. 1. MONTREAL, SAMEDI 21 AOUT 1847. N. 7

Institut-Canadien

(*Essai lu à la séance de l'Institut-Canadien, du 12 août* 1847.)

DE LA POSITION ET DES BESOINS
DE LA JEUNESSE
CANADIENNE FRANCAISE.

M. le président et messieurs.

Ayant, comme chacun de vous, une tâche à remplir dans l'Institut, j'ai choisi, pour m'en acquitter ce soir, un sujet qui mérite toute votre attention. Je voudrais pouvoir le traiter de manière à vous faire sentir vivement la pénible position dans laquelle se trouve placée la Jeunesse Canadienne-Française, par suite des évènements politiques qui se sont succédés depuis 1759. Je voudrais, si j'en avais la capacité, vous faire un tableau fidèle des besoins sociaux qu'elle ressent, et des moyens qu'il faudrait adopter pour y satisfaire.

Mais une question d'un intérêt aussi vital pour le maintien de la nationalité française, en Canada, demandait à être traitée par une plume plus habile, plus exercée, plus expérimentée que la mienne. Elle devrait occuper l'attention des premiers hommes du pays, puisqu'elle renferme le principe de toutes les choses qui peuvent et doivent exercer quelque influence sur son avenir, sa prospérité, sa grandeur future. A défaut cependant de l'œuvre d'un homme mûr, savant, pratique et réfléchi, j'ose espérer que l'Institut voudra bien recevoir avec son indulgence ordinaire le faible travail d'un de ses membres.

Cet essai n'aura le mérite d'instruire personne. Vous n'y rencontrerez rien de neuf, rien qui ne soit parfaitement connu et surtout parfaitement senti de tous les jeunes canadiens. Je veux seulement que du sein de notre société une plainte s'élève vers les hommes qui président à nos destinées. Je veux troubler pendant quelques minutes le sommeil léthargique dans lequel ils sont plongés ; leur faire ouvrir les yeux, s'il est possible ; les engager à nous favoriser d'un simple regard, à s'apercevoir que nous ressentons le mal qui nous étreint. Puis ils seront libres de retomber, et ils retomberont sans aucun doute dans leur nonchalance criminelle, jusqu'à ce qu'un autre cri de douleur les en tire de nouveau.

L'entreprise est téméraire. Elle exigera parfois l'emploi d'un langage qui n'aura rien de flatteur ; elle me conduira à dire des vérités qui pourront blesser l'orgueil national des uns et la susceptibilité des autres. Mais, tout en s'éloignant de l'injure et des personnalités, il faut encore avoir le courage de dire sa pensée. C'est à quoi je m'appliquerai dans ce qui va suivre.

Avant de parler du Canada, jetons un coup-d'œil rapide à l'étranger, et voyons ce qui s'y passe. On voit chez toutes les populations, chez tous les peuples ayant la légitime ambition de se perpétuer en conservant le rang qu'ils occupent au milieu des populations et des peuples du monde, ou qui aspirent à l'occupation d'un poste plus élevé dans la hiérarchie des nations, on voit, dis-je, le gouvernement, de concert avec les hommes les plus éclairés de la nation, s'occuper avec une sollicitude toute paternelle de l'avenir des jeunes générations. L'expérience des siècles leur a enseigné que tout l'édifice social d'un peuple repose sur sa jeunesse ; qu'il faut la préparer à maintenir, à défendre et à propager dans un tems très rapproché, les mœurs, les institutions, les intérêts et la prospérité du pays ; que la jeunesse est enfin, comme on l'a dit très véridiquement et très poétiquement, *l'espoir de la patrie.* C'est de l'argile placée entre leurs mains par le Créateur de toutes choses : selon qu'ils sont habiles ou non, il en sort une œuvre plus ou moins belle, plus ou moins forte, plus ou moins durable.

Aux Etats-Unis, en Angleterre, en Prusse, en Suisse, mais surtout en France, de nombreuses institutions sont établies pour préparer la jeunesse qui sort des écoles élémentaires et des collèges à remplacer les citoyens utiles que les infirmités, les maladies et la mort enlèvent incessamment au service de la société. Les différentes voies que les jeunes gens ont à parcourir, pour parvenir à la destination que leur ont assignée leurs aînés, sont débarrassées de tous les obstacles qui peuvent arrêter le progrès des études ou jeter du dégoût dans l'âme si ardente de la jeunesse ; elles sont aplanies, embellies pour ainsi dire autant qu'elles sont susceptibles de l'être. Lorsqu'ils entrent dans le monde pratique, les hommes d'expérience, les vieillards veillent sur leurs pas chancelants, les encouragent dans leurs travaux, ne dédaignent pas même de s'associer à leurs amusements, et s'emparent ainsi sans effort des jeunes imaginations qu'ils dirigent vers le vrai, le nécessaire, le positif. Ainsi que des pilotes habiles conduisent les voyageurs jusqu'à l'océan à travers les écueils du golfe, ces hommes devoués conduisent la jeunesse à travers les premiers écueils de la vie jusqu'à l'océan des affaires, en lui indiquant de loin la route de l'honneur, de la gloire et de la fortune.

Chez les canadiens-français, rien de semblable, rien d'approchant, avouons-le. La jeunesse est laissée à elle-même, à ses propres forces, à ses propres efforts. En dehors des collèges et des écoles élémentaires, il n'existe aucune institution, si j'en excepte l'école de médecine de Montréal, où la jeunesse puisse se former soit pour les professions libérales, soit pour les arts, soit pour le commerce, soit pour les métiers. Il est impossible au jeune homme, à moins de se vouer à un travail surnaturel, de compléter son éducation qui n'a été pour ainsi dire qu'ébauchée dans nos établissements d'éducation Poussé par la nécessité, il suit péniblement le chemin de la routine ; les nobles élans de son intelligence vers le progrès, vers un meilleur état de choses, deviennent bientôt pour lui des illusions dangereuses qu'il faut fuir pour son bonheur et son repos ; tant les préjugés, l'apathie, la nonchalance ont engourdi la société franco-canadienne.

Au jeune homme qui sort du collège tout sourit, tout paraît facile dans le monde. Il n'a que vingt ans, il est vrai ; peu d'expérience, il l'avoue ; cependant, il est plein de courage et de foi. Et qu'aurait-il à craindre ou de quoi douterait-il ? Dans ces beaux rêves du jeune âge ne croit-il pas recevoir l'appui, l'aide, les conseils de ceux qui l'ont précédé dans la vie ? Ce qu'ils n'ont pas fait, pense-t-il, ou ce qu'ils n'ont pas voulu faire pour le pays, pour la société, pour la nationalité, il le fera, lui, car il est certain de leur approbation, de leur encouragement et de leur concours. Voilà ce que nous avons pensé, ce que nous nous sommes dit, et ce que peut-être plusieurs d'entre nous pensent et se disent encore tous

2. *Début de l'essai de James Huston lu à l'Institut canadien de Montréal le 12 août 1847.*
James Huston, « De la position et des besoins de la jeunesse canadienne française », *L'Avenir,* 21 août 1847, p. 33. BAnQ, Collection patrimoniale (JOU 10025 CON ICM).

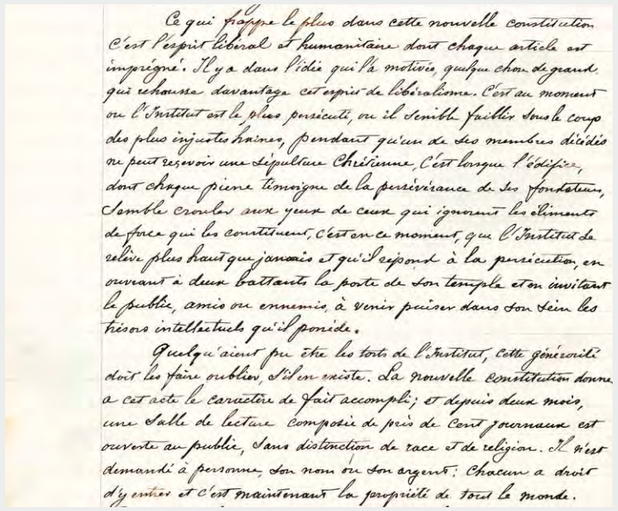
En diffusant un choix de lecture qui renforçait leurs propres valeurs conservatrices, elles exerçaient un certain contrôle sur les masses prolétaires et les incitaient à accepter le *statu quo* plutôt qu'à suivre les incitations à la révolte des agitateurs socialistes, communistes et anarchistes[6]. La réalité se situe sans doute quelque part entre les deux.

Quoi qu'il en soit, l'idée d'ouvrir des bibliothèques accessibles à tous les citoyens se fraie un chemin jusqu'au Bas-Canada et, dès les années 1840, au moment de l'adoption de la *Loi de l'instruction publique,* elle est applaudie un peu partout. Un journaliste des *Mélanges religieux* encourage en 1843 la fondation de bibliothèques – paroissiales – « où toutes les classes, tous les sexes et tous les âges puissent aller chercher des distractions, de l'instruction, de l'édification[7] ». En 1845, un an après la fondation de l'Institut canadien de Montréal, *La Minerve* vante « l'extrême facilité qu'elle [la bibliothèque de l'Institut] offre aux personnes de toutes les classes et de tous les moyens, de pouvoir s'y agréger[8] ». Et en effet, les fondateurs de l'Institut cherchent par des tarifs très bas à attirer la plus large portion possible de la population. Ils veillent également à ce que leur bibliothèque et leur chambre de lecture soient ouvertes le soir, aux heures où les travailleurs sont en mesure de les fréquenter[9].

6. Voir M. H. Harris, *The Purpose of the American Public Library,* et E. Geller, *Forbidden Books* et « The Librarian as Censor » : « The concept of social control, if not paramount, was a significant component of library selection and service policy » (p. 1255).
7. *La Minerve,* 30 mars 1843, p. 2.
8. *Ibid.,* 3 novembre 1845, p. 2.
9. James Huston, un des fondateurs de l'Institut, spécifie dans un essai lu en 1847 : « L'Institut a le mérite d'offrir aux jeunes ouvriers et aux apprentis une chambre de lecture et une bibliothèque ouvertes en tous temps » (« De la position et des besoins », *L'Avenir,* 21 août 1847, p. 39) **(ill. 2)**. L'Institut ne s'est cependant jamais défini comme un institut d'artisans même si les Montréalais francophones ont pu y trouver des ouvrages techniques. Les anglophones, de leur côté, bénéficient à l'époque du Mechanics' Institute de Montréal, fondé en 1828.

C'est l'époque où beaucoup manifestent leur indéfectible croyance dans le progrès matériel et la perfectibilité de l'homme. L'éducation élève l'être humain, intellectuellement et moralement, matériellement et spirituellement, individuellement et collectivement. L'instruction technique est elle aussi vantée. En pleine ère industrielle, alors que s'accentuent la mécanisation et la spécialisation du travail qui en découle, les compétences techniques sont censées permettre à l'ouvrier d'améliorer son sort matériel par l'obtention de promotions et à l'entrepreneur d'accroître sa productivité et la qualité de ses produits.

La position sociale des fondateurs de l'Institut canadien de Montréal est cependant fort différente de celle des promoteurs américains et britanniques des premières bibliothèques publiques. L'Institut n'a pas été fondé par une élite détenant déjà les rênes du pouvoir économique et politique ; il a au contraire été mis sur pied par de jeunes gens[10] désireux d'améliorer leur condition sociale et matérielle au moyen de l'étude, de se faire une place dans une société canadienne plus favorable à la communauté anglophone que francophone[11] et de permettre à tous, riches ou pauvres, d'exercer de façon éclairée leurs droits et devoirs démocratiques.



Ce qui frappe le plus dans cette nouvelle constitution c'est l'esprit libéral et humanitaire dont chaque article est imprégné. Il y a dans l'idée qui l'a motivée quelque chose de grand qui rehausse davantage cet esprit de libéralisme. C'est au moment où l'Institut est le plus persécuté, où il semble faillir sous le coup des plus injustes haines, pendant qu'un de ses membres dévoués ne peut recevoir une sépulture Chrétienne, c'est lorsque l'édifice, dont chaque pierre témoigne de la persévérance de ses fondateurs, semble crouler aux yeux de ceux qui ignorent les éléments de force qui le constituent, c'est en ce moment, que l'Institut se relève plus haut que jamais et qu'il répond à la persécution, en ouvrant à deux battants la porte de son temple et en invitant le public, amis ou ennemis, à venir puiser dans son sein les trésors intellectuels qu'il possède.

Quelqu'aient pu être les torts de l'Institut, cette générosité doit les faire oublier, s'il en existe. La nouvelle constitution donne à cet acte le caractère de fait accompli ; et depuis deux mois, une salle de lecture composée de près de Cent journaux est ouverte au public, sans distinction de race et de religion. Il n'est demandé à personne, son nom ou son argent : Chacun a droit d'y entrer et c'est maintenant la propriété de tout le monde.

3. Procès-verbal de l'Institut canadien de Montréal, registre 2, 29 janvier 1873, p. 24 (détail). BAnQ, Centre d'archives de Montréal, fonds Institut canadien de Montréal (P768, S2, D2).

Contrairement aux promoteurs anglo-saxons des bibliothèques publiques, soucieux de l'ordre établi, les membres de l'Institut se montrent volontiers revendicateurs, insistent sur la mobilité sociale, sur l'égalité des chances pour tous[12]. À l'occasion, ils associent l'instruction du peuple à la liberté et l'opposent à l'esclavage[13]. Bien que l'association se veuille neutre et ouverte à toutes les tendances idéologiques, elle sera dirigée, dès la fin des années 1840, par des libéraux radicaux ; son discours ainsi que ses actions seront évidemment influencés par les tendances politiques de ses membres les plus éminents.

Les membres de l'Institut sont si convaincus de l'importance d'un accès gratuit au savoir pour tous qu'en 1872, ils modifient en profondeur leur constitution pour permettre à tous les citoyens de consulter sur place, sans aucune formalité, les livres et les journaux qu'ils possèdent. En fait, assailli par le pouvoir ecclésiastique depuis

10. Sur l'appartenance sociale des dirigeants et des membres de l'Institut canadien de Montréal, voir Y. Lamonde dans *Histoire du livre et de l'imprimé au Canada – De 1840 à 1918,* vol. II, p. 274-275. Les marchands, les commis et les membres des professions libérales en constituent la plus large part ; les dirigeants de l'institution sont surtout recrutés chez ces derniers, particulièrement parmi les hommes de droit.
11. Moins de 10 ans séparent la fondation de l'Institut des rébellions patriotes de 1837-1838 et l'Acte d'Union de 1840, qui a placé les Canadiens français en situation minoritaire sur le plan politique.
12. Par exemple, « Le peuple est encore menuisier, chauffeur, mécanicien, tisserand, typographe, mais il est aussi président des États-Unis. Qu'est-ce qui a fait cela ? L'A. B. C. » (A. Buies, *Le Pays,* 3 avril 1866).
13. Par exemple, « L'éducation abolit la tyrannie et l'esclavage, établit la liberté des peuples, l'égalité des rangs : elle fait la prospérité des États, et le bonheur des individus » (*L'Avenir,* 23 octobre 1847).

près de 20 ans à cause notamment du contenu controversé de sa bibliothèque, l'Institut répond aux attaques répétées de la phalange ultramontaine canadienne-française par une libéralité encore plus grande,

> *en ouvrant à deux battants la porte de son temple et en invitant le public, amis ou ennemis, à venir puiser dans son sein les trésors intellectuels qu'il possède […]. Il n'est demandé à personne son nom ou son argent : chacun a droit d'y entrer et c'est maintenant la propriété de tout le monde*[14] **(ill. 3)**.

Les dirigeants de l'Institut considèrent la bibliothèque comme un bien public[15] et vont même jusqu'à préparer, d'une certaine façon, l'abdication de leur propre pouvoir de gérance. La bibliothèque étant désormais ouverte à tous, sans abonnement, le bureau de direction de l'Institut prévoit qu'avec le temps, le contrôle de l'institution échappera aux membres inscrits. En effet, les membres payants (qui offrent désormais une cotisation sur une base volontaire) ou les membres à vie (qui ont déjà déboursé un certain montant) finiront par ne plus être en nombre suffisant pour combler les postes du bureau de direction, qui deviendra alors composé majoritairement, puis exclusivement, de personnes du grand public.

Une fonction récréative

> *La bibliothèque est un lieu de culture et de loisir : elle a vocation à répondre à la demande culturelle, à la susciter, à promouvoir et à transmettre les œuvres de la création littéraire, artistique et scientifique*[16].

Si la mission éducative des bibliothèques publiques est universellement reconnue et publiquement défendue, leur fonction récréative fait l'objet de grandes controverses. Jusqu'au tournant du XX^e^ siècle, plusieurs intervenants du milieu des bibliothèques, tant en Europe qu'en Amérique du Nord, vont résister à l'idée d'utiliser les taxes publiques pour acquérir des romans qui ne servent qu'à divertir le peuple et non à l'instruire[17]. Il faut dire qu'on associe volontiers le roman à l'oisiveté et qu'on se méfie des modèles qu'il peut diffuser. La littérature légère, dont le peuple se délecte, est considérée comme médiocre, malsaine et souvent immorale. On redoute son effet délétère sur l'esprit impressionnable et faible des gens peu instruits et des plus jeunes[18].

Pourtant, si les bibliothèques veulent attirer cette clientèle entre leurs murs, leur seule option est de répondre à la forte demande pour le roman léger – mais en se limitant aux plus inoffensifs. On espère qu'une fois habitués à fréquenter la bibliothèque, ces lecteurs pourront être amenés, grâce aux conseils éclairés du bibliothécaire, à s'intéresser à des lectures plus saines et instructives qui leur permettront de s'élever à la fois intellectuellement et moralement. Cette idée revient de manière obsessive dans le discours des bibliothécaires américains, qui se perçoivent essentiellement comme des guides dont la responsabilité est d'élever, par la lecture, les mœurs et l'intelligence des masses ignorantes[19].

Dans le même esprit, on craint que si la bibliothèque n'offre pas à ce type de lecteur des romans certes populaires mais choisis parmi les plus sages et les plus moraux du genre, celui-ci ne s'en procure, ailleurs, de beaucoup plus néfastes. Bien que la notion de moralité diffère nécessairement entre le clergé canadien-français et le milieu des bibliothécaires américains protestants, le premier groupe défendant une

14. Procès-verbaux, séance du 29 janvier 1873, registre 2, p. 24. Centre d'archives de Montréal, fonds Institut canadien de Montréal (P768, S2, D2).
15. En 1874, les membres de l'Institut conviennent de formuler une requête à la corporation de Montréal pour que l'Institut soit « exempt de payer les taxes et cotisations, en raison de ce que l'Institut-Canadien est devenu une institution publique et gratuite », et de demander une aide financière au gouvernement provincial pour la même raison. Procès-verbaux, séance du 9 avril 1874, registre 2, p. 46 et 47. Centre d'archives de Montréal, fonds Institut canadien de Montréal (P768, S2, D2).
16. Conseil général de l'Essonne, *Les missions des bibliothèques en Essonne*.
17. « If the public library is not first and foremost an educational institution, it has no right to exist. If it exists for mere entertainment, and for a low order of entertainment at that, it is simply a socialistic institution », W. M. Stevenson, *Library Journal,* vol. 22, mars 1897, p. 135, cité dans K. L. Donelson, « Shoddy and Pernicious Books », p. 5.
18. « Physicians versed in the treatment of those nerve centres, whose disorder has so alarmingly increased of late years, have testified to the enervating influence of the prevalent romantic literature, and declared it to be a fruitful cause of evil to youth of both sexes » (*Public Libraries in the United States of America,* p. 393).
19. « Let the library, then, contain just enough of the mere confectionery of literature to secure the interest in it of readers of the lowest – not depraved – tastes ; but let this be so dealt out as may best make it serve its main purpose of a stepping stone to something better » (*Public Libraries in the United States of America,* p. 410-411).

morale religieuse catholique alors que le second se préoccupe plutôt de morale civile, le clergé utilise sur ce point une stratégie semblable à celle des Américains. Les deux groupes insistent sur la nécessité de procurer de « bons » livres à la population, par le moyen des bibliothèques – paroissiales dans le cas du clergé –, pour éviter qu'elle ne se tourne vers les « mauvais »[20].

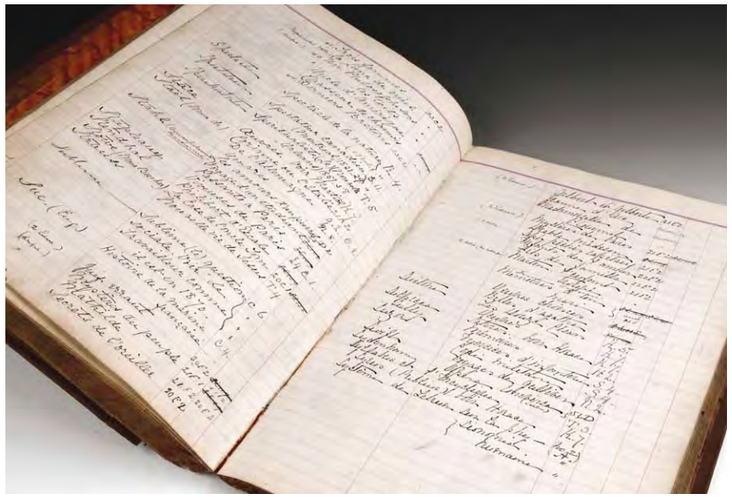
L'Institut canadien de Montréal adopte quant à lui une attitude ambiguë face à la lecture récréative. Chose certaine, il n'en fera jamais la promotion. Il faut dire que la fonction de divertissement ne fait pas partie du projet de fondation de l'association. Au départ, l'énergie et les sommes d'argent disponibles sont consacrées à l'acquisition d'ouvrages « sérieux » plutôt qu'à l'achat de romans peu utiles à l'étude. Le comité chargé en 1850 de reconstituer la collection de la bibliothèque, qui a été détruite quelques mois plus tôt dans un incendie, énonce deux critères de sélection majeurs, compte tenu des modestes moyens dont il dispose : privilégier les traités généraux dans tous les domaines et « exclure forcément de l'achat projeté, les ouvrages de littérature légère et ceux d'une utilité secondaire[21] ». Mais l'Institut reçoit en dons beaucoup de romans, qui envahissent peu à peu les rayons **(ill. 4)**.

En 1852, 32,7 %[22] de la collection de l'Institut est constituée d'ouvrages littéraires, mais seulement 45 % de son fonds de littérature française est romanesque. Cependant, la demande pour ce genre force les dirigeants du comité de régie à accroître la proportion de romans de la bibliothèque, qui est de plus en plus utilisée à des fins récréatives. Dans le catalogue de 1870-1876, la part de la littérature monte à 45,6 %, une augmentation de 13 % du total de la collection. La grande majorité des auteurs de cette catégorie sont des feuilletonistes et des romanciers populaires ; 80 % du fonds de littérature française est composé de romans, qui constituent entre 1865 et 1875 les trois quarts des documents empruntés[23]. En 1867, confronté à la forte demande, l'Institut vote la création d'un « fonds spécial destiné à l'achat de livres et surtout de romans nouveaux », puis acquiert 500 romans français de l'éditeur Michel Levy[24]. En 1878, alors que l'Institut connaît de graves problèmes financiers, son bibliothécaire « réitère les recommandations de ses derniers rapports sur l'importance qu'il y a d'acheter pour [la] bibliothèque, ce qu'il y a de nouveau pour satisfaire à la demande des abonnés[25] ». Les bibliothécaires s'inclinent devant les demandes de leurs abonnés, non sans manifester à l'occasion une légère réprobation. Rien n'exprime mieux la divergence fréquente observée entre le discours et les faits que l'avis affiché dans la bibliothèque :

> *Le Surintendant, sans prétendre exercer aucun contrôle sur le choix des livres demandés par les Lecteurs, rappelle aux jeunes gens que l'Institut Canadien, en ouvrant ses portes librement et gratuitement à la jeunesse, a plutôt voulu les aider dans leurs études que leur donner des facilités pour la lecture de la littérature légère*[26].

Les remarques occasionnelles des membres du comité de régie de l'Institut montrent qu'ils estiment secondaire la fonction récréative de leur institution et qu'ils accordent beaucoup plus d'importance à leur mission éducative, comme la plupart des promoteurs des bibliothèques publiques ailleurs dans les pays occidentaux. Ils espèrent, eux aussi, que les goûts de lecture de leurs abonnés s'*amélioreront* avec le temps. Mais contrairement aux bibliothécaires américains et français, notamment, ils ne s'inquiètent plus à cette époque du « danger » que pourraient représenter les

20. Du côté américain, par exemple, dans le document de fondation de la Bibliothèque publique de Boston : « preventing at the same time, a great deal of the mischievous, poor reading now indulged in, which is bought and *paid* for, by offering good reading, *without pay* » *(Report of the Trustees)*. Du côté canadien-français, par exemple : « La *Bibliothèque paroissiale* est le contre-poison à opposer à ces romans infects qui pullulent dans nos villes » (*L'Écho du cabinet de lecture paroissial,* août 1868, p. 624).
21. J. B. E. Dorion, *Institut-Canadien en 1852*, p. 59.
22. Sur la composition de la bibliothèque de l'Institut, voir Y. Lamonde, « La bibliothèque de l'Institut », p. 117-147, et « L'association culturelle au Québec », surtout p. 157-160.
23. Sur la circulation des ouvrages de l'Institut et la popularité du roman, voir L. G. Harvey et M. V. Olsen, « La circulation de la bibliothèque de l'Institut ».
24. Procès-verbaux, séances du 4 avril et du 16 mai 1867, registre 1, p. 539 et 557. Centre d'archives de Montréal, fonds Institut canadien de Montréal (P768, S2, D1).
25. Procès-verbaux, séance du 31 janvier 1878, registre 2, p. 78. Centre d'archives de Montréal, fonds Institut canadien de Montréal (P768, S2, D2).
26. Reproduit dans les procès-verbaux, séance du 31 janvier 1874, registre 2, p. 37 ; voir aussi, sur le même sujet, le rapport du président de l'Institut de 1874, Louis Joseph Amédée Papineau (Procès-verbaux, séance du 31 janvier 1874, registre 2, p. 37) et les remarques sur l'acquisition d'ouvrages grâce au don de son père, Louis-Joseph Papineau (Procès-verbaux, séance du 29 janvier 1874, registre 2, p. 28) ; sur la circulation de la littérature légère, voir Procès-verbaux, séance du 17 décembre 1861 registre 1, p. 304. Centre d'archives de Montréal, fonds Institut canadien de Montréal (P768, S2, D1 et D2).



4. Catalogue manuscrit de la Bibliothèque de l'Institut canadien de Montréal, s. d. BAnQ, Centre d'archives de Montréal, fonds Institut canadien de Montréal (P768, S6, SS1, D11).

lectures légères pour leurs abonnés. Ils n'adhèrent pas à la thèse de l'immaturité et du manque de repères moraux des classes populaires et de la jeunesse. Ils placent toute leur confiance en la raison humaine[27], en la capacité de tous les individus de juger correctement de la valeur des idées, de prendre le recul nécessaire et de séparer le bien du mal. Ils auraient pu écrire cette déclaration moderne de l'American Library Association : « Most attempts at suppression rest on a denial of the fundamental premise of democracy : that the ordinary individual, by exercising critical judgment, will select the good and reject the bad[28]. »

Le contenu des collections, un reflet de principes sous-jacents

> *Il incombe aux bibliothèques d'assurer l'accès à toutes les expressions du savoir et de l'activité intellectuelle, y compri[s] celles considérées non conventionnelles, impopulaires, voire inacceptables, pour certains. À cette fin, les bibliothèques acquièrent et rendent disponible une grande variété de documents*[29].

L'offre de lecture de l'Institut canadien de Montréal confirme ses convictions sur le rôle des bibliothèques publiques. Car au-delà des grands discours, ce sont les principes de sélection des documents, la composition des collections et la façon dont elles sont rendues accessibles au public qui révèlent les véritables intentions et les valeurs sociales des dirigeants de celles-ci.

Dès l'origine et durant plusieurs décennies, la plupart des intervenants du milieu des bibliothèques publiques américaines se montreront extrêmement circonspects sur la question du choix de livres. Tiraillés entre les demandes répétées pour les romans populaires et leur propre vision de la composition idéale d'une bibliothèque, les bibliothécaires seront forcés de concevoir de laborieux argumentaires pour justifier leur position. Rapidement, ils se poseront en professionnels éclairés, seuls capables de juger de la valeur d'une œuvre, et en protecteurs de la morale publique. On est étonné aujourd'hui de constater à quel point la fonction de « censeur moral » semble acceptée et intégrée par les bibliothécaires américains de l'époque[30], bien que quelques-uns d'entre eux aient manifesté un esprit plus libéral[31]. Aussi tard qu'en 1908, le président de l'American Library Association, Arthur E. Bostwick, titrait sa conférence d'ouverture du congrès de l'association « The Librarian as a Censor[32] ».

27. « [La] négation énergique, systématique, des droits de la raison humaine n'est pas, après tout, sans quelque danger ; car enfin toutes les vérités qui forment aujourd'hui le fonds des connaissances et des croyances humaines ne reposent en dernière analyse que sur *l'assentiment intérieur* qui ne peut s'exercer qu'au moyen de la raison » (L. A. Dessaulles, *Discours sur l'Institut canadien*, p. 13).
28. American Library Association, *The Freedom to Read Statement*.
29. Canadian Library Association / Association canadienne des bibliothèques, *Énoncé sur la liberté intellectuelle*.
30. Voir à ce sujet E. Geller, « The Librarian as Censor » et *Forbidden Books* ; K. L. Donelson, « Shoddy and Pernicious Books » et J. F. Krug, « ALA and Intellectual Freedom : A Historical Overview », dans *Intellectual Freedom Manual,* p. 17 : « A review of library literature reveals relatively few articles on intellectual freedom prior to the 1930s, and many of the articles that did appear supported censorship and only quibbled over the degree and nature of it. »
31. Par exemple, la bibliothèque publique de Chicago.
32. Ses trois critères d'exclusion sont : « […] badness – that is, undesirable moral teaching or effect ; falsity – that is, mistakes, errors or misstatements of fact ; and ugliness – matter or manner offensive to our sense of beauty, fitness or decency » (p.114).

L'existence de « bons » et de « mauvais » livres semble d'ailleurs une évidence dans l'esprit de beaucoup d'intervenants, des États-Unis à la France en passant, bien sûr, par le Québec. Ce qui frappe, cependant, c'est l'absence de définition claire de ce que constituent réellement un « bon » et un « mauvais » livre. Les préjugés personnels ainsi que les contextes sociaux et politiques paraissent jouer un rôle non négligeable dans la sélection. Selon les époques et les pays, l'exclusion porte davantage sur des questions de mœurs, de politique ou de religion. Des tentatives sont bien sûr faites afin d'établir des critères *objectifs* pour juger de la valeur des livres, notamment l'*intention,* édifiante ou immorale, de l'auteur qui expose les vices de ses personnages[33]. Mais la ligne de démarcation entre le « bon » et le « mauvais » varie bien sûr en fonction de la rigueur morale personnelle de chaque bibliothécaire. Et elle devient plus floue dans le cas des classiques et des œuvres possédant une grande qualité littéraire, même si on rejette assez unanimement Rabelais, Boccace, Ovide, Fielding, Smollett, Richardson et les romanciers français qui ont mauvaise réputation dans les pays anglo-saxons, notamment Eugène Sue, Alexandre Dumas, Paul de Kock, Gustave Flaubert et Théophile Gautier[34] **(ill. 5)**.





5. Les auteurs français Eugène Sue et Théophile Gautier. Dans l'ordre habituel :

François Gabriel Lepaulle (1804-1886). *Eugène Sue (1804-1857), romancier.* Huile sur toile, 1836. Paris, musée Carnavalet.
© Musée Carnavalet / Roger-Viollet.

Auguste de Chatillon. *Théophile Gautier (1811-1872), poète, romancier et critique.* Huile sur toile, 1839. Paris, musée Carnavalet.
© Musée Carnavalet / Roger-Viollet.

Le genre romanesque n'est pas le seul à faire l'objet de la censure des bibliothécaires américains. Durant longtemps, la position de neutralité que se devaient d'observer les bibliothèques publiques, ouvertes à tous et financées à même les taxes publiques, s'est manifestée par une exclusion de tous les ouvrages doctrinaires, idéologiques ou partisans, qu'ils se situent dans la sphère religieuse ou politique. Les listes d'ouvrages recommandés pour les bibliothèques publiques publiées à la fin du XIX[e] siècle n'incluent pas des auteurs aussi fondamentaux que Voltaire, Rousseau, Marx ou Engels.

Le problème de la sélection des documents se pose surtout à cause de la nouvelle accessibilité *de tous les livres à tout le monde* que présuppose l'esprit démocratique des bibliothèques publiques. Les bibliothèques d'associations professionnelles ou d'instituts d'artisans qui existaient auparavant se destinaient à des clientèles relativement homogènes. Les livres choisis pour leurs membres correspondaient à leur état et à leur niveau de connaissances spécifiques. Mais les bibliothèques publiques doivent répondre aux besoins des ignorants et des érudits, des jeunes gens et des personnes plus mûres, des femmes et des hommes. Et si l'on ne s'inquiète pas tellement de l'effet que pourraient avoir les ouvrages controversés sur l'esprit des érudits qui ont l'habitude de les côtoyer, on craint, comme on l'a vu, leur influence néfaste sur les esprits « non formés » de certaines catégories de lecteurs.

33. « If a book is really bad – if it teaches that evil is good or that it makes no difference, it ought to be rejected uncompromisingly » (A. E. Bostwick, « The Librarian as a Censor », p. 117).
34. Voir E. Geller, *Forbidden Books,* notamment p. 54-56 et p. 93-97.

Ainsi, la bibliothèque publique de Boston stipule, dans ses politiques de 1881 :

> *It hardly needs to be said that no public library should furnish books to young readers, or to those of any age, wich will influence their passions or pervert their moral sense. But books which would have such effects on some persons would have no such influence on other readers*[35] **(ill. 6)**.

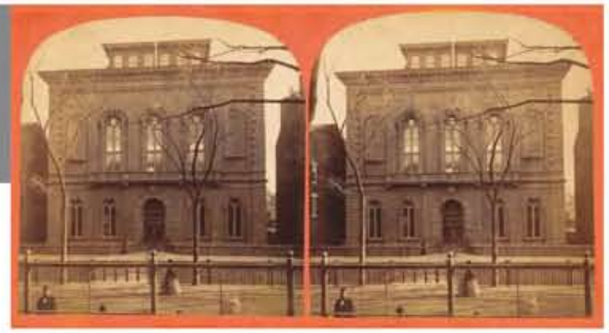
À une époque où les livres ne sont pas offerts en libre accès mais plutôt placés derrière un comptoir, il est possible d'exercer un meilleur contrôle sur ce que le public peut lire. Les auteurs classiques sulfureux et les ouvrages controversés, acquis pour répondre aux besoins ou aux désirs de la classe instruite et des chercheurs, sont placés dans des « enfers » ou étiquetés de manière à être facilement identifiés. Le plus souvent, ils ne peuvent être consultés ou empruntés que sur permission écrite ou selon le bon vouloir du bibliothécaire, qui juge en fonction du *type* de lecteur qu'il a devant lui[36]. La censure est ici indirecte et s'exerce au moyen de l'interdiction d'accès.

Or, l'attitude des membres de l'Institut canadien de Montréal à cet égard est totalement différente de celle des bibliothécaires américains, à la fois sur la question de la *censure par l'exclusion* et sur celle de la *censure par le contrôle de l'accès* au livre en fonction de la catégorie de lecteur[37].

La lutte pour la tolérance et la liberté de penser menée par l'association en réaction aux tentatives de censure de sa bibliothèque par l'évêque de Montréal, monseigneur Ignace Bourget, est bien connue et bien documentée[38]. Le discours des membres de l'Institut se reflète dans le contenu de sa bibliothèque. Selon eux, toute censure est injustifiable, car elle prive l'homme de sa liberté intellectuelle dans une société qui se dit démocratique. Chaque personne a le droit de juger par elle-même de la valeur de ses lectures et de se forger une opinion en confrontant la diversité des doctrines offertes par l'ensemble des livres.

Contrairement aux bibliothèques publiques américaines qui rejettent les ouvrages doctrinaux, l'Institut conçoit sa neutralité comme le terrain où toutes les opinions sont accueillies.

> *Ici, dans cette enceinte, dans les salles de l'Institut, partout où nous pouvons avoir quelque contrôle, nous proclamons à haute voix le droit pour tous de lire et d'examiner ; nous convions au banquet de la libre opinion, basée sur l'étude et la recherche du vrai, tous nos concitoyens sans distinction d'origine et de religion*[39].



6. *Extérieur de la bibliothèque publique de Boston, rue Boylston, 1858-1895.* *Public Library, Boston,* entre 1858 et 1895, stéréogramme. Collection de la Boston Public Library (06-11-000528). Photographe non identifié. Num.

Exprimés de manière similaire, les mêmes principes ont cours aujourd'hui :

> *We celebrate and preserve our democratic society by making available the widest possible range of viewpoints, opinions and ideas, so that all individuals have the opportunity to become lifelong learners — informed, literate, educated, and culturally enriched*[40].

35. Cité par E. Geller, « The Librarian as Censor », p. 1257.
36. Voir notamment E. Geller, « The Librarian as Censor », p. 1257-1258.
37. Par exemple, à l'issue d'un débat tenu à la séance du 14 février 1867, dont la question était : « Doit-on laisser la jeunesse libre dans le choix de ses lectures ? », les membres votent par l'affirmative.
38. Voir notamment P. Hébert, « Mgr Bourget : l'Institut canadien de Montréal, répression et accalmie » ; Y. Lamonde, « La bibliothèque de l'Institut » ; L. Pouliot, *Monseigneur Bourget et son temps.*
39. *Annuaire de l'Institut canadien pour 1870,* p. 5.
40. American Library Association, *ALA Policy Manual,* art. 53.9.



7. De gauche à droite et de haut en bas :

The Koran – Commonly Called the Alkoran of Mohammed, précédé d'un texte de George Sale, Londres / New York, Frederick Warne and Co. BAnQ, Collection patrimoniale (297.122521 C788s 1850 ICM).

Voltaire, *Œuvres complètes de Voltaire*, Paris, Armand-Aubrée, 1829, vol. VI. BAnQ, Collection patrimoniale (844.5 V935A1 1829 ICM v. 6).

Louis Veuillot, *La guerre et l homme de guerre*, Paris, Victor-Palmé, 1870, 372 p. BAnQ, Collection patrimoniale (844.8 V594g 1870 ICM).

Jean-Jacques Rousseau, *Les confessions*, s. l., s. é., s. d., vol. I. BAnQ, Collection patrimoniale (844.5 R8646c 1700 ICMR v. 1).

François Rabelais, *Faits et dits du géant Gargantua et de son fils Pantagruel*, Amsterdam, Henri Bordesius, 1711, vol. I. BAnQ, Collection patrimoniale (844.3 R114g 1711 ICM v.1).

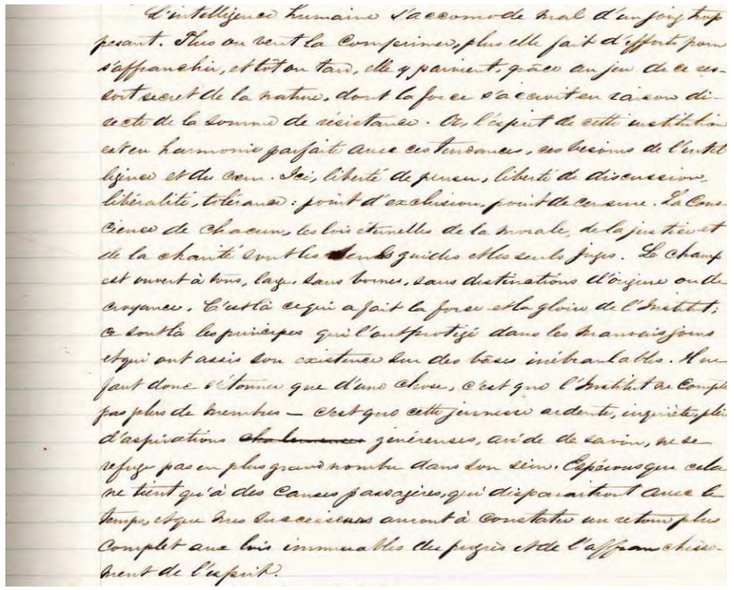
Samuel Richardson, *Lettres angloises ou Histoire de Miss Clarisse Harlove*, Londres, s. é., 1784. BAnQ, Collection patrimoniale (823.6 R525L 1784 ICM v. 1).

Et en effet, l'Institut accueille des ouvrages défendant tous les points de vue, incluant ceux de ses ennemis, les ultramontains. Louis Veuillot est largement représenté dans la collection de l'Institut et cohabite dans la bibliothèque avec le Coran et les mémoires de Luther. Rousseau se voit réfuté par l'abbé Bergier. Socialistes et monarchistes se côtoient. Le premier catalogue imprimé de l'Institut, celui de 1852, contient déjà, à côté d'écrivains « inoffensifs » ou approuvés par l'orthodoxie catholique, les auteurs controversés du temps ou mis à l'Index par l'Église catholique romaine : Voltaire, Rousseau, La Mennais, Diderot, Rabelais, Machiavel, Michelet, Dumas, Hugo, Balzac, Sue, de Kock, Soulié, etc. **(ill. 7)**. S'ajouteront aussi, au fil des achats et des dons, Renan, Musset, Sand, Gautier, Richardson et d'autres[41]. Dans le catalogue de 1870-1876 de l'Institut, près de 13 % des ouvrages figurent à l'Index.

Ces livres sont prêtés librement sans aucune discrimination. Les 10 titres les plus empruntés entre 1865 et 1875, qui représentent ensemble 8,5 % de tous les emprunts, sont 10 romans à l'Index, soit sept d'Alexandre Dumas et trois d'Eugène Sue.

Louis-Antoine Dessaulles, sans doute le plus grand défenseur de l'Institut, entrevoit le péril qui existe pour une société démocratique lorsqu'elle restreint l'accès à la lecture selon des critères arbitraires érigés en règle et imposés à un groupe par un autre au nom d'une présumée supériorité intellectuelle ou morale[42]. Il nous en avertit quand il dit :

41. La collection de journaux montre le même éclectisme et la même ouverture pour toutes les idées, même celles qui sont combattues par les membres de l'Institut : « L'Institut n'a pas voulu faire d'exclusion, les journaux de toutes les nuances politiques ou religieuses, de tous les pays, ont libre entrée et sont l'objet de la même attention. » Procès-verbaux, séance du 29 janvier 1873, registre 2, p. 25. Centre d'archives de Montréal, fonds Institut canadien de Montréal (P768, S2, D2).
42. Aujourd'hui, les associations de bibliothécaires s'élèvent contre cette attitude : « The ideal of labeling presupposes the existence of individuals or groups with wisdom to determine by authority what is good or bad for others. It presupposes that individuals must be directed in making up their minds about the ideas they examine. But Americans do not need others to do their thinking for them. » (American Library Association, *The Freedom to Read Statement*, art. 5.)



8. Procès-verbal de l'Institut canadien de Montréal, registre 1, 17 décembre 1860, p. 255 (détail). BAnQ, Centre d'archives de Montréal, fonds Institut canadien de Montréal (P768, S2, D1).

Il est toujours facile, Messieurs, de faire une longue tirade de lieux communs, d'écrire des phrases à perte d'haleine sur le danger des mauvaises lectures, car il y a toujours une certaine somme de vrai dans les idées qu'on exprime, vu que tel livre, parfaitement inoffensif pour l'un, peut ne pas l'être pour l'autre.

*[…] Maintenant, de ce principe « que toute lecture n'est pas bonne à tout le monde », va-t-on déduire cet autre principe qu'*une bibliothèque ne doit contenir que des livres inoffensifs *À TOUT LE MONDE ? Il faudra donc mesurer la bibliothèque à l'ignorance et non à l'instruction ! Il faudra donc que l'homme instruit se contente de livres où il n'aura rien à apprendre !! Va-t-on donner des permis d'après le caractère, le degré d'instruction ? Qui sera juge ?*[43]

On constate en lisant les articles, les discours et les procès-verbaux de l'association que plus les ultramontains tentent de contrôler l'Institut, plus ses membres se rebellent et radicalisent leur position. À plusieurs reprises, ils qualifient l'attitude du clergé sur la censure de tyrannique et d'obscurantiste, évoquant même les bûchers de l'Inquisition. Un texte de l'Institut illustre bien leur position et l'effet de radicalisation qui résulte nécessairement d'une trop grande oppression.

> *L'intelligence humaine s'accommode mal d'un joug trop pesant. Plus on veut la comprimer, plus elle fait d'efforts pour s'affranchir […] Ici, liberté de penser, liberté de discussion, libéralité, tolérance : point d'exclusion, point de censure. La conscience de chacun, les lois éternelles de la morale, de la justice et de la charité sont les seuls guides et les seuls juges. Le champ est ouvert à tous, large, sans bornes, sans distinction d'origine ou de croyance*[44] **(ill. 8)**.

Il est assez tentant de faire le parallèle entre la situation de l'Institut et le contexte d'émergence plus récent – années 1920-1930 – du discours moderne sur la liberté intellectuelle dans les bibliothèques publiques américaines, à l'opposé de celui qui avait cours auparavant[45]. Le *Library's Bill of Rights,* première déclaration officielle sur la liberté intellectuelle dans les bibliothèques publiques, ne sera rédigé

43. L. A. Dessaulles, *Discours sur l'Institut canadien,* p. 8. Les caractères italiques et les capitales sont présents dans le document original.
44. Procès-verbaux, séance du 17 décembre 1860, registre 1, p. 255. Centre d'archives de Montréal, fonds Institut canadien de Montréal (P768, S2, D1).
45. J. F. Krug, « ALA and Intellectual Freedom : A Historical Overview », dans *Intellectual Freedom Manual,* p. 14 : « At the outset, two myths can be dispelled ; namely, that intellectual freedom in libraries is a tradition and that intellectual freedom has always been a major, if not the major, part of the foundation of library service in the United States » et E. Geller, « The Librarian as Censor », p. 1255 : « The current position of the American Library Association (ALA) on intellectual freedom was not a development and refinement of its earlier positions, but a reversal of an older posture. »

par l'American Library Association qu'en 1939, à l'orée de la Deuxième Guerre mondiale, alors que tous sont témoins de l'avancée inquiétante des régimes totalitaires en Europe. La crise économique et la Prohibition sévissent aux États-Unis, où le gouvernement légifère pour empêcher la diffusion d'idées « subversives », essentiellement communistes et socialistes. Les bibliothécaires américains s'inquiètent des rafles policières visant à retirer des ouvrages « interdits » des rayons des bibliothèques.

Fruit d'une conscientisation des dangers de l'autoritarisme, le *Library's Bill of Rights* de 1939 prend clairement position contre la censure :

> *Today indications in many parts of the world point to growing intolerance, suppression of free speech, and censorship affecting the rights of minorities and individuals. […] in no case should the selection [of books] be influenced by the race or nationality or the political or religious views of the writers […] As far as available material permits, all sides of questions on which differences of opinions exist should be represented fairly and adequately in the books and other reading matter purchased for public use*[46].

Les bibliothécaires de l'American Library Association, tout comme les membres de l'Institut canadien de Montréal, ont senti le poids de l'arbitraire d'un pouvoir *extérieur* et y ont réagi en affirmant leur liberté. Proclamées à plusieurs décennies de distance, les déclarations anciennes et récentes sont pourtant étonnamment proches et se font écho.

L'Institut canadien de Montréal partage nécessairement une partie des idées dominantes de son temps. Certaines de ces idées nous paraissent dépassées, telles que la notion d'éducation comme levier moral et le dédain parfois affiché pour les lectures légères et la fonction récréative de la bibliothèque. D'autres idées, plus typiquement anglo-saxonnes que canadiennes-françaises à l'époque, se sont généralisées dans le monde occidental et perdurent encore : l'accès démocratique au savoir, le droit à l'égalité des chances, l'éducation comme outil nécessaire à un exercice éclairé des droits et des devoirs du citoyen.

Mais les membres de l'Institut, fondé par de jeunes gens sans réel pouvoir et non par les classes dirigeantes, se trouvent dans une situation bien différente de celle de leurs voisins américains. L'association, bientôt dirigée par des libéraux radicaux, diffuse les opinions les plus « dangereuses » pour l'ordre social. Les tentatives de censure venant de l'extérieur, du clergé et des ultramontains l'amènent à radicaliser ses positions sur la liberté intellectuelle quelques décennies avant que les bibliothécaires américains, issus de milieux plus conservateurs, n'abandonnent leur propre politique de censure par l'exclusion et par le contrôle de l'accès aux livres.

Et c'est cette affirmation précoce de la liberté intellectuelle, de la nécessité d'offrir à chaque citoyen la vaste gamme des opinions et des œuvres littéraires produites par l'humanité, même lorsqu'elles heurtent les convictions du plus grand nombre, qui rend l'Institut canadien de Montréal véritablement avant-gardiste. Car la bibliothèque publique moderne est bien cela : la négation de toute supériorité d'un groupe sur un autre, l'acceptation de la différence, le terrain d'accueil de toutes les idées ; autrement dit, un espace de tolérance et de liberté de penser.

46. Reproduit dans *Intellectual Freedom Manual,* p. 58-59.

Sources

FONDS ET COLLECTIONS PATRIMONIALES DE BAnQ

Imprimés

Annuaires de l'Institut canadien pour les années 1866 à 1870, publiés à Montréal par l'imprimerie du journal *Le Pays.*

Boisseau, Alfred (compilateur), *Supplément nº 1 au catalogue des livres de la bibliothèque de l'Institut-canadien,* Montréal, s. é., 1876, 13 p.

Boisseau, Alfred (compilateur), *Catalogue des livres de la bibliothèque de l'Institut-canadien,* Montréal, Imprimerie de Alphonse Doutre, 1870, 47 p.

Bourget, Mgr Ignace, *Lettres pastorales de Mgr l'évêque de Montréal contre les erreurs du temps,* Montréal, Plinguet & Laplante, 1858?, 45 p.

Catalogue de la bibliothèque de l'Institut-canadien, Montréal, W.-H. Rowen, 1852, 34 p.

Dessaulles, Louis-Antoine, *Dernière correspondance entre S. E. le cardinal Barnabo et l'Hon. M. Dessaulles,* Montréal, Imprimerie de Alphonse Doutre et cie, 1871, 39 p.

Dessaulles, Louis-Antoine, *Discours sur l'Institut canadien prononcé par l'Hon. L. A. Dessaulles, président de l'Institut, à la séance du 23 décembre 1862, à l'occasion du dix-huitième anniversaire de sa fondation,* Montréal, Presses du journal *Le Pays,* 1863, 21 p.

Dorion, Jean-Baptiste-Éric, *Institut-canadien en 1852,* Montréal, W. H. Rowen, 1852, 239 p.

Huston, James, « De la position et des besoins de la jeunesse canadienne-française », essai lu à l'Institut canadien de Montréal le 12 août 1847, reproduit dans le journal *L'Avenir,* 21 août 1847, p. 33-41.

Institut-canadien – Acte d'incorporation suivi de la constitution et règlements tels qu'amendés et adoptés le 14 novembre 1872, Montréal, Typographie Alphonse Doutre, 1872, 10 p.

Lafontaine, Joseph Lesiège, *Institut-canadien en 1855,* Montréal, Sénécal & Daniel, 1855, 225 p.

L'Avenir, 1847-1851 ; 1856-1857. Dépouillement partiel.

L'Écho du cabinet de lecture paroissial de Montréal, 1859-1875. Num. Dépouillement partiel.

Le Pays, 1852-1869. Num. Dépouillement partiel.

Archives

Procès-verbaux de l'Institut canadien de Montréal du 14 juin 1855 au 23 novembre 1871 (registre 1). Centre d'archives de Montréal, fonds Institut canadien de Montréal (P768, S2, D1).

Procès-verbaux de l'Institut canadien de Montréal du 11 janvier 1871 au 31 janvier 1900 (registre 2). Centre d'archives de Montréal, fonds Institut canadien de Montréal (P768, S2, D2).

AUTRES SOURCES CONSULTÉES

American Library Association, *ALA Policy Manual*, www.ala.org/ala/aboutala/governance/policymanual/index.cfm (consulté le 30 juillet 2009).

American Library Association, *The Freedom to Read Statement,* www.ala.org/ala/aboutala/offices/oif/statementspols/ftrstatement/freedomreadstatement.cfm (consulté le 30 juillet 2009).

Angenot, Marc, « Le roman français dans la bibliothèque de l'Institut canadien de Montréal (1845-1876) », *Littératures,* nº 1, 1988, p. 77-90.

Bernard, Jean-Paul, *Les Rouges – Libéralisme, nationalisme et anticléricalisme au milieu du XIXe siècle,* Montréal, Les Presses de l'Université du Québec, 1971, 394 p.

Bertrand, Anne-Marie (dir.), *Quel modèle de bibliothèque ?,* Villeurbanne, Presses de l'ENSIBB, 2008, 183 p.

Bostwick, Arthur E., « The Librarian as a Censor », *Library Journal,* vol. 33, juin 1908, p. 113-121.

Canadian Library Association / Association canadienne des bibliothèques, *Énoncé sur la liberté intellectuelle,* www.cla.ca (consulté le 30 juillet 2009).

Conseil général de l'Essonne, *Les missions des bibliothèques en Essonne,* www.essonne.fr/fileadmin/education_jeunesse/annexes_bde.pdf (consulté le 30 juillet 2009).

Conseil supérieur des bibliothèques [France], *Charte des bibliothèques,* 1991, enssibal.enssib.fr/autres-sites/csb/csb-char.html (consulté le 9 avril 2009).

Ditzion, Sidney H., *Arsenals of a Democratic Culture,* Chicago, American Library Association, 1947, 263 p.

Donelson, Kenneth L., « Shoddy and Pernicious Books and Youthful Purity : Literary and Moral Censorship, Then and Now », *Library Quarterly,* vol. 51, nº 1, 1981, p. 4-19.

Geller, Evelyn, *Forbidden Books in American Public Libraries, 1876-1939 : A Study in Cultural Change,* Westport (Conn.), Greenwood Press, 1984, 234 p.

Geller, Evelyn, « The Librarian as Censor », *Library Journal,* 1er juin 1976, p. 1255-1258.

Gérin-Lajoie, Antoine, « Bibliothèques publiques – Leur importance », essai lu le 14 mai 1847 à l'Institut canadien de Montréal et reproduit dans René Dionne, *Antoine Gérin-Lajoie, homme de lettres,* Sherbrooke, Éditions Naaman, coll. « Études », 1978, p. 367-377.

Hammond, Mary, « "The Great Fiction Bore" : Free Libraries and the Construction of a Reading Public in England, 1880-1914 », *Libraries & Culture,* vol. 37, nº 2, 2002, p. 83-108.

Harris, Michael H., *The Purpose of the American Public Library in Historical Perspective : A Revisionist Interpretation,* Washington, ERIC Clearinghouse on Library and Information Sciences, 1972, 88 p.

Harvey, Louis-Georges et Mark V. Olsen, « La circulation de la bibliothèque de l'Institut canadien de Montréal, 1865-1875 », *Histoire sociale,* vol. 19, nº 37, mai 1986, p. 139-160.

Hébert, Pierre, « Mgr Bourget : l'Institut canadien de Montréal, répression et accalmie (1840-1876) », dans *Censure et littérature au Québec – Le livre crucifié, 1625-1919,* Montréal, Fides, 1997, p. 63-104.

Intellectual Freedom Manual, 7e éd., Chicago, American Library Association, 2006, 521 p.

Krug, Judith F., « ALA and Intellectual Freedom : A Historical Overview », dans *Intellectual Freedom Manual,* 7e éd., Chicago, American Library Association, 2006, p. 14-44.

Lajeunesse, Marcel, *Lecture publique et culture au Québec – XIXe et XXe siècles,* Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, coll. « Gestion de l'information », 2004, 228 p.

Lamonde, Yvan, *Histoire sociale des idées au Québec, 1760-1896,* Montréal, Fides, 2000, 572 p.

Lamonde, Yvan, « L'association culturelle au Québec au XIXe siècle : méthode d'enquête et premiers résultats », dans *Territoires de la culture québécoise,* Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1991, p. 149-179.

Lamonde, Yvan, « La bibliothèque de l'Institut canadien de Montréal (1852-1876) : pour une analyse multidimensionnelle », dans *Territoires de la culture québécoise,* Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1991, p. 117-147.

Lamonde, Yvan, *Gens de parole – Conférences publiques, essais et débats à l'Institut canadien de Montréal, 1845-1871,* Montréal, Boréal, 1990, 176 p.

Lamonde, Yvan, « Les archives de l'Institut canadien de Montréal (1844-1900) », *Revue d'histoire de l'Amérique française,* vol. 28, nº 1, juin 1974, p. 77-93.

Lamonde, Yvan, Patricia Lockhart Fleming et Fiona A. Black (dir.), *Histoire du livre et de l'imprimé au Canada – De 1840 à 1918,* Montréal, Presses de l'Université de Montréal, vol. II, 2005, 690 p.

Livre parcours : du salon de lecture à la bibliothèque publique, Paris, Bibliothèque publique d'information, 1980, 44 p.

Murison, William John, *The Public Library – Its Origins, Purpose and Significance,* 3e éd., Londres, Clive Bingley, 1988, 251 p.

Pateman, John, « Public Libraries and the Working Classes », *Library History,* vol. 21, novembre 2005, p. 189-194.

Pouliot, Léon, *Monseigneur Bourget et son temps – Affrontement avec l'Institut canadien, 1858-1870,* Montréal, Bellarmin, 1976, vol. IV, 160 p.

Public Libraries in the Unites States of America : Their history, condition and management. Special Report, Department of the Interior, Bureau of Education, Part I, Washington, Government Printing Office, 1876, digital.library.wisc.edu/1711.dl/History.PublicLibs (consulté le 18 août 2009).

Report of the Trustees of the Public Library of the City of Boston, Boston, J. H. Eastburn, 1852, www.scls.lib.wi.us/mcm/history/report_of_trustees.html (consulté le 11 avril 2009).

Richter, Noë, *Du conditionnement à la culture – L'offre de lecture des Lumières à la Troisième République,* Bernay, Société d'histoire de la lecture, coll. « Matériaux pour une histoire de la lecture et de ses institutions », nº 13, 2003, 103 p.

Shera, Jesse H., *Foundations of the Public Library – The Origins of the Public Library Movement in New England, 1629-1855,* Chicago, University of Chicago Press, 1949, 308 p.

UNESCO, *Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique,* www.unesco.org/webworld/libraries/manifestos/libraman_fr.html (consulté le 1er septembre 2009).

Webster, Jon, « "Don't Have a Library Rate Thrust Upon You" : The Libraries Acts Debate in Whitby, 1878 », *Library History,* vol. 20, juillet 2004, p. 117-135.